

Informations au médecin

A. Activités professionnelles pratiquées en alternance au cours de la formation

Le candidat au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités de la forme » option « haltérophilie-musculation » est amené à :

- Pratiquer encadrer et enseigner des activités de musculation, haltérophilie et cardio-training (ergomètres) pour tous publics ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques.

B. Epreuves liées aux tests d'entrée en formation

- ① Epreuve de démonstration musculation (squat, développé couché et tractions)
- ② Test course navette « Luc Léger » palier 7 réalisé pour les filles et 9 pour les garçons

C. Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.

QUESTIONNAIRE A REMPLIR ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

**Joindre les pièces justificatives
VOTRE SITUATION AVANT D'ENTRER EN FORMATION**

NOM Prénom..... Date de naissance.....

<p><u>STATUT A L'ENTREE DE FORMATION:</u></p> <p>Salarié(e) - <input type="checkbox"/> CDI - <input type="checkbox"/> CDD plus de 6 mois - <input type="checkbox"/> CDD moins de 6 mois - <input type="checkbox"/> Agent titulaire de la fonction publique</p> <p>Contrats aidés : CUI - CAE, CUI – CIE Contrat Professionnalisation, Emploi Avenir (Préciser).....</p> <p>Indépendant, auto-entrepreneur Travailleur handicapé Retraité Sans activité Etudiant ou scolaire ou stagiaire Demandeur d'emploi Bénéficiaire du RSA Sportif de haut niveau sur liste ministérielle <input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>Dernier emploi occupé (même ancien) :</p>	<p><u>Si concerné :</u> <u>COORDONNEES DE L'EMPLOYEUR :</u> Raison sociale : Adresse : Téléphone : Nom du responsable :</p> <p><u>COORDONNEES DU POLE EMPLOI OU MISSION LOCALE :</u> Ville :secteur : Nom/ téléphone/mail du conseiller : Votre Numéro Identifiant Pôle Emploi Avez – vous une prescription : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p><u>COORDONNEES DE L'ASSISTANTE SOCIALE :</u> Ville :secteur : Nom et téléphone de l'assistante sociale :</p>
<p><u>NIVEAU D'ETUDES:</u> Dernière classe fréquentée : Date :</p> <p>Diplôme obtenu le plus élevé : (y compris diplôme jeunesse et sport) <input type="checkbox"/> Sans « niveau » Brevet des collèges, CQP, BAFA, BAFD <input type="checkbox"/> Niveau V CAP, BEP, BAPAAT <input type="checkbox"/> Niveau IV BAC, BEES 1, BPJEPS <input type="checkbox"/> Niveau III DEUG, BTS, DUT, DEJEPS <input type="checkbox"/> Niveau II Licence, Maîtrise, BEES2, DES JEPS, DE DPAD <input type="checkbox"/> Niveau I Supérieur à Maîtrise</p> <p>Précisez les diplômes obtenus :</p> <p>..... </p>	<p><u>TYPE DE REMUNERATION ou ALLOCATION :</u></p> <p><input type="checkbox"/> A.R.E. <input type="checkbox"/> A.S.S. <input type="checkbox"/> Région (ASP) <input type="checkbox"/> RSA <input type="checkbox"/> Salaire ou Revenu d'Activité <input type="checkbox"/> Sans rémunération <input type="checkbox"/> Autre (précisez)</p> <p><u>Diplômes fédéraux (Arbitre, Animateur, Initiateur, Moniteur, Entraîneur...):</u> </p>

Financement de la Formation

<input type="checkbox"/> Les frais de formation sont à ma charge	<p>La formation peut être financée par :</p> <p><input type="checkbox"/> OPCA (FAF, Fongecif, AGEFOS, Uniformation...) <input type="checkbox"/> Pôle Emploi <input type="checkbox"/> Contrat de Professionnalisation <input type="checkbox"/> Cap emploi, AGEFIPH <input type="checkbox"/> Employeur <input type="checkbox"/> Autres (préciser).....</p>	<input type="checkbox"/> Demande en cours (merci de préciser l'organisme)
--	---	--

Comment financer votre formation

Coût de la formation

Frais administratifs de dépôt de dossier	60 Euros
Frais pédagogiques*	Avec prise en charge ¹ : 7 420,65 € Sans prise en charge : 5 677,00 €

Document informatif sans valeur contractuelle

Selon votre parcours et votre situation actuelle au regard de l'emploi, divers organismes peuvent vous aider.

- 1) le coût de la formation peut être pris en charge
- 2) vous pouvez éventuellement être rémunéré.

► **Vous êtes salarié** ► Contactez votre employeur

Financement possible directement par l'entreprise ou par l'organisme qui collecte les cotisations à la formation professionnelle de votre employeur.

► **Vous êtes demandeur d'emploi** ► Contactez votre mission locale si vous avez moins de 26 ans ou votre Pôle Emploi si vous avez plus de 26 ans : Ce sont les prescripteurs de la formation.

* certaines formations peuvent être prises en charge par Pôle Emploi. (Demande de devis KAIROS effectué par l'organisme de formation à votre demande). La rémunération est possible selon vos droits ouverts.

* si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an, vous avez peut-être droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD) d'un an : Vous devez faire une demande de prise en charge financière auprès de l'organisme paritaire collecteur agréé (FONGECIF ou autres) dont relève l'entreprise dans laquelle vous avez exécuté votre dernier contrat

☞ **Attention : au minimum 3 mois avant l'entrée en formation**

* Vous pouvez également rechercher un employeur pour une embauche en contrat de professionnalisation ou autres

► **Vous êtes allocataire du RSA** ► Contactez votre Conseil Général

► **Vous êtes demandeur d'emploi ou salarié handicapé** ► Contactez votre délégation régionale AGEFIPH ou votre référent CAP EMPLOI

☞ **Attention : au minimum 3 mois avant l'entrée en formation**

ATTENTION !

La prise en charge des formations n'est pas un dû. Les prises en charge sont toujours décidées par une commission qui attribue les financements en fonction du nombre de places possibles, toujours inférieur à la demande.

LE FINANCEMENT PEUT DONC ETRE REFUSE.

Assurance et protection sociale

Les stagiaires en formation à l'APFA sont automatiquement assurés les jours de formation par l'assurance de l'établissement au titre de la responsabilité civile et de l'assurance de personne. Ceci ne vous dispense pas de votre assurance personnelle.

La couverture assurance maladie est indispensable. Si vous n'êtes pas couvert, contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

¹ Prise en charge entreprise, OPCO, club, Pole Emploi etc.

DETAIL DES TESTS D'ENTREE - BP JEPS AF OPTION « haltérophilie-musculation »

LES TESTS D'ENTREE SE FONT EN 2 ETAPES :

ETAPE 1 : Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP) voir les dates en page de garde

Arrêté du 5 septembre 2016 portant création de la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif », annexe IV
Epreuves Techniques Eliminatoires

- UNE DEMONSTRATION TECHNIQUE (squat, développé couché, traction)
- TEST LUC-LEGER palier 7 réalisé pour les filles palier 9 réalisé pour les garçons

Voir sur le lien du Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/bp_af_-_annexes_-_5_septembre_2016.pdf

Les candidats qui ne valident pas ces épreuves (TEP) ne peuvent pas poursuivre les sélections de l'APFA

ETAPE 2 : Tests de sélection de l'organisme

Epreuve écrite (durée 1 heure) de type composition française sur un sujet relatif au secteur de la forme. L'évaluation porte sur la maîtrise de l'expression écrite, de la structuration du devoir, de la qualité de l'argumentation à partir de d'exemples tirés de l'actualité et de l'expérience du candidat.

Epreuve d'entretien sur dossier (durée 20 minutes) : l'entretien face à un jury est réalisé à partir d'un dossier (obligatoire) regroupant un CV, une lettre de motivation incluant le projet professionnel, ainsi que toute pièce justificative des titres et diplômes.

L'entretien permettra de prendre en compte le projet professionnel du candidat, ses qualités d'expression et d'argumentation. La présentation de ce dossier fait partie intégrante de l'épreuve. Son absence annule l'épreuve

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES DE LA FORME »

ANNEXE IV

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

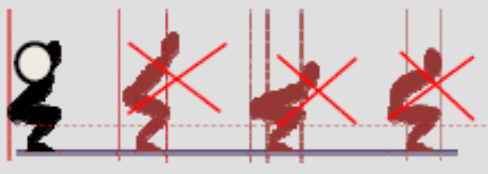

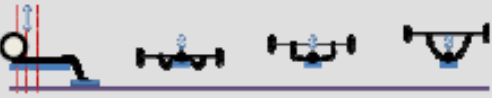
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités de la forme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

- Être capable de réaliser les tests techniques suivants :

➤ **tests techniques d'entrée en formation pour l'option « haltérophilie, musculation » :**

- épreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- épreuve n° 2 : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique composée des exercices* figurant dans le tableau suivant :

Exercice	FEMME		HOMME	
	répétition	pourcentage	répétition	pourcentage
SQUAT	5 répétitions	75 % poids du corps	6 répétitions	110 % poids du corps
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat	1 répétition	menton > barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination	6 répétitions	menton > barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination
DEVELOPPE COUCHE	4 répétitions	40 % poids du corps	6 répétitions	80 % poids du corps
Exercice	Schéma		Critères de réussite	
SQUAT			<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Alignement tête-dos-fessiers Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive - Hanches à hauteur des genoux - tête droite et regard à l'horizontal - Pieds à plat 	
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat			<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement - Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement 	
DEVELOPPÉ COUCHE			<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Barre en contact de la poitrine sans rebond - Alignement tête-dos-cuisses - Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc - Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules - Les bras sans hyper extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement. 	

* 10 minutes de récupération minimum entre chaque mouvement et entre chaque exercice.

Dispense des tests techniques à l'entrée en formation : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des tests techniques à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ».